

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

En prison pour viol sur sa fille de 14 ans

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

DAVY-CÉDRIC BOUNGOUENDJI, Gabonais, 42 ans, a été interpellé le 29 novembre dernier par les agents de la Direction générale des recherches (DGR) de Port-Gentil, le mercredi 29 novembre 2023. Il est soupçonné de viol sur sa propre fille, NBC, une mineure de 14 ans. Le papa présumé incestueux a été placé le 1er décembre dernier sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil. Les faits se sont déroulés dans la nuit du 27 novembre, au quartier Château dans le 3e arrondissement de la cité pétrolière. Davy-Cédric Bounguouendji qui vit aussi avec ses trois enfants et son petit frère, rentre ce jour-là ivre. Arrivé à la maison, il déclare avoir trouvé une femme endormie au salon. Pensant que c'était sa petite amie, il se saisit d'elle et l'entraîne dans sa

chambre pour assouvir sa libido. Ce qui est faux. Et c'est lors du passage dans son établissement des agents de la Direction provinciale des Affaires sociales, à l'occasion d'une campagne de sensibilisation sur les viols, les violences et les MST, que la jeune fille, traumatisée, prendra son courage à deux mains pour partager son cauchemar qui dure depuis des années. Les agents sensibilisateurs choqués saisissent aussitôt la DGR qui, à son tour, ouvre une enquête. Selon des sources autorisées, l'électricien de formation, en rentrant chez lui ce jour-là, avait apporté à manger pour toute la maison. Quand ils eurent tous fini de s'attabler, il confia à sa fille un montant de 50 000 F pour garder. Puis, il remit la somme de 2 000 F à son petit frère pour que celui-ci aille prendre un verre. Aux garçons, le père donna l'ordre d'aller se coucher. Puis ferma la porte. Il avait fait interdiction à sa fille de partager la chambre avec ses frères. Celle-

ci dormait donc au salon avec lui. Une stratégie pour disposer de la gamine en permanence à sa portée et en abuser à volonté. D'autant qu'il n'était pas à son premier acte. Alors que NBC était déjà endormie sur son matelas, son père vint la chercher et l'emmena dans la chambre avant d'abuser d'elle, sans préservatif. Le père a reconnu avoir commencé à faire des attouchements à l'enfant dès l'âge de 4 ans pendant qu'il lui faisait prendre son bain, jusqu'à ce qu'il en arrive aux rapports sexuels



Photo: DR

Davy-Cédric Bounguouendji, le père présumé incestueux, désormais pensionnaire de la prison du Château.

alors qu'elle n'avait que 6 ans. Il la menaçait de mort au cas où elle le dénonçait, ou encore achetait le silence de la mineure en lui donnant régulièrement de fortes sommes d'argent.

Commanditaires et faux agents auteurs d'une vidéo de torture arrêtés par le B2



Photo: AEE

Yasmine, la jeune dame de 24 ans était complice des faux agents, dans un plan qui consistait à extorquer des fonds à son beau-frère.

ABEL EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Au terme de quelques jours d'enquête, les agents de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM) encore appelée B2, ont mis la main sur les auteurs de la vidéo circulant sur les réseaux sociaux, montrant un homme dénudé assis sur un lit à côté d'une femme et un enfant endormi. L'homme est torturé par des personnes se faisant passer pour des agents des Forces de défense nationale. Ces personnes ne sont en rien des militaires. C'est tout simplement un groupe d'individus de nationalité béninoise qui a décidé de mettre en place un plan visant à extorquer de l'argent à la victime, de même nationalité. Le tout avec la complicité de la dame. L'affaire s'est déroulée au quartier Lala-

Libreville, au mois de novembre dernier. Selon les témoignages des mis en cause, le plan a été monté par la jeune femme de 24 ans de nationalité togolaise, Yasmine, et son amant Blaise Ghislain Kpanou Codjo. La jeune togolaise a fait savoir à son homme que son beau-frère serait amoureux d'elle et n'arrête pas de la harceler. Voulant qu'elle lui présente des preuves de ce qu'elle avance, Blaise Ghislain Kpanou Codjo demande à sa concubine d'inviter son frère à la maison en son absence et de le séduire. Ce qu'elle accepte. Puis, l'amant va solliciter les services d'un certain Benoît Ogounlendé, le fameux agent des Forces de défense. Qui, lui, va également s'attacher les services d'autres compatriotes. La jeune femme demande à l'intéressé de passer à la maison, le rassurant que son frère est en voyage. Une fois sur place, Yas-

mine le déshabille et le conduit dans la chambre, pendant que l'enfant dort sur le lit. C'est au moment de passer à l'acte que les fameux agents font irruption dans la chambre, filmant le couple et menaçant la victime. Le tout sous le regard discret de Blaise Ghislain Kpanou Codjo. Ils vont dépouiller leur victime. Durant un mois, ce dernier sera délesté de ses fonds. Et il devait reverser au groupe la somme de 100 mille francs chaque fin de mois. Après la publication de la vidéo sur les réseaux sociaux, le B2 a ouvert une enquête. En quelques jours, ses agents ont réussi à démanteler ce réseau et interpellé tous les commanditaires et participants à cette machination. C'est cette semaine qu'ils seront présentés au parquet de Libreville pour répondre des faits de séquestration, torture, voie de faits et usurpation de titre.

Le clin d'œil de *Lybek*

